



15 mai 1973

VINGT-SIXIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

Point 3.12.1 de l'ordre du jour



COMMISSION B

ETUDE ORGANIQUE SUR LES METHODES A APPLIQUER POUR PROMOUVOIR
LE DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE SANTE DE BASE

(Projet de résolution proposé par les délégations de la Finlande,
de l'Inde, de la Pologne, de la Roumanie, de la Suède et
de l'Union des Républiques socialistes soviétiques)

La Vingt-Sixième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné l'étude organique du Conseil exécutif sur les méthodes à appliquer pour promouvoir le développement des services de santé de base, ainsi que les conclusions et recommandations de cette étude (Actes officiels N° 206, annexe 11);

Rappelant les résolutions WHA23.49, WHA23.61, WHA25.17 et EB51.R41, et exprimant de nouveau sa ferme conviction que chaque Etat Membre devrait constituer un service de santé qui soit à la fois accessible à toute la population et acceptable par elle, adapté à ses besoins et aux conditions socio-économiques du pays, et atteignant le niveau de technologie sanitaire considéré comme indispensable pour faire face à tout moment aux problèmes du pays;

Persuadée que l'Organisation mondiale de la Santé devrait jouer un rôle essentiel auprès des Etats Membres en les aidant à exprimer en termes opérationnels leur conception du développement des services de santé nationaux et à développer les capacités nationales sous forme de compétences et de méthodes qui permettront d'appliquer avec succès les décisions prises;

Considérant que ce problème devrait être placé au sommet des priorités de l'OMS pendant la prochaine décennie, que l'OMS devrait concentrer ses efforts sur des programmes cohérents qui aident les pays à assurer la protection sanitaire de leur population tout entière et qui soient conçus de manière à encourager les Etats Membres à se forger une ferme volonté nationale d'entreprendre une action intensive, et que l'OMS devrait déployer ses ressources en les concentrant sur ceux des Etats Membres qui le demandent;

Prenant note des nombreux travaux faits par l'OMS - et consignés dans divers documents et publications - pour étudier l'expérience acquise en matière de développement des services de santé dans diverses conditions géographiques, ethniques et socio-économiques,

1. FELICITE le Conseil exécutif de son étude sur les méthodes à appliquer pour promouvoir le développement des services de santé de base et prend note avec satisfaction de ses conclusions et recommandations;
2. APPELLE l'attention des Etats Membres sur les constatations, conclusions et recommandations de l'étude;
3. PRIE le Conseil exécutif :
 - 1) d'examiner le rapport du Directeur général sur l'application des conclusions et recommandations de l'étude dans les programmes futurs de l'Organisation (comme l'a demandé la résolution EB51.R41);

- 2) d'examiner le rapport du Directeur général sur un programme d'ensemble à long terme pour des recherches sur les systèmes d'organisations sanitaires au niveau local et à l'échelle nationale (comme l'a demandé la résolution WHA25.17);
- 3) de soumettre à la Vingt-Septième Assemblée mondiale de la Santé son résumé de l'examen et des conclusions relatifs aux rapports susmentionnés;
- 4) de soumettre périodiquement aux futures Assemblées mondiales de la Santé les résultats d'une revue régulière de cette question (comme il a été convenu dans la résolution EB51.R41).